



**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 décembre 2023 (18h30)  
SALLE MONTGOLFIER-HDV**

**Direction Générale Adjointe  
Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Nombre de membres	:	33	
Présents	:	26	
Votants	:	32	
Convocation et affichage	:	01/12/2023	
Président de séance	:	Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur	Michel SEVENIER

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Jérôme DOZANCE, Juanita GARDIER, Danielle MAGAND, Gracinda HERNANDEZ, Michel SEVENIER, Eric PLAGNAT, Claudie COSTE, Catherine MICHALON, Nathalie LUTZ, Maryanne BOURDIN, Lokman ÜNLÜ, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Simon PLENET, Louisa GRENOT, François CHAUVIN, Laura MARTINS PEIXOTO, Michel HENRY-BLANC, Vincent DUGUA.

Pouvoirs : Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Catherine MOINE), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Patrick SAIGNE), Jérémie FRAYSSE (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Clément CHAPEL), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Michel SEVENIER), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Simon PLENET).

Etaient absents et excusés : Jamal NAJI.

**CM-2023-238 - POLITIQUE DE LA VILLE - POLITIQUE DE LA VILLE -  
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION  
26FK POUR DES ACTIONS D'ANIMATION DANS LE CENTRE ANCIEN**

***Rapporteur : Madame Maryanne BOURDIN***

L'association 26FK a pour principal objectif de développer le lien social dans les quartiers du centre ancien d'Annonay. Le 26FK, tiers lieu de convivialité et de solidarité, participe activement à la vie du quartier ancien et à l'offre culturelle avec son café associatif et ses actions culturelles, artistiques et sociales. Son champ d'action s'inscrit directement dans celui de l'économie sociale et solidaire.

L'association a souhaité mobiliser les partenaires et les habitants pour accompagner son développement et favoriser le lien social. Une soirée festive a notamment été organisée le 29 septembre 2023. Et la ville, au travers, de cette subvention, souhaite soutenir ces actions.

Au-delà de cette soirée, d'autres actions et rendez-vous vont jaloner ce dernier trimestre 2023 sous différentes formes.

Parmi ces actions, il sera proposé une animation type « escape game », intitulée « Création et animation par les habitants du quartier d'une enquête policière médiévale dans le centre ancien d'Annonay ».

Ce projet a pour but de valoriser les habitants du quartier, développer leurs connaissances, et développer le lien social par le biais d'une co-construction et une co-animation d'un événement culturel ludique à destination de tous les autres

habitants et visiteurs. Il sera organisé avec 3 journées de stage de pratique théâtrale pour les habitants qui seront accompagnés d'un comédien. Ensuite l'animation se fera sur un samedi avec 3 représentations, et se poursuivra par une soirée animée par le comédien conteur.

Une subvention exceptionnelle de 2.000 euros est sollicitée par l'association 26FK auprès de la Ville pour soutenir ces actions nouvelles, en lien avec le quartier.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1611-4, L2121-29 et L2311-7,

**VU** les articles 9-1 et 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**VU** le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

**VU** la circulaire du Premier ministre n°5811/SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

**VU** les statuts de l'association,

**VU** l'avis favorable de la commission générale du 30 novembre 2023

## DÉLIBÉRÉ

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention à titre exceptionnel d'un montant de 2.000€ à l'association 26FK sur l'exercice budgétaire 2023.

**PRECISE** que le versement sera effectué en une seule fois, sans condition d'octroi, dès rendu exécutoire de la délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 11/12/23  
Publié le : 14/12/23  
Transmis en sous-préfecture le :  
Identifiant télétransmission :

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL  
Le Maire

Simon PLENET

